

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	145 (2000)
Heft:	1
Artikel:	Entretien avec le brigadier Ulrich Zwygart, chef de projet "Plan directeur de l'Armée XXI"
Autor:	Zwygart, Ulrich
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345956

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretien avec le brigadier Ulrich Zwygart, chef de projet «Plan directeur de l'Armée XXI»

Depuis le début novembre 1999, la planification bat son plein dans la «Maison de l'Armée XXI» à la Stauffacherstrasse à Berne où travaillent quelque 80 spécialistes. C'est là que s'élaborent les études conceptuelles qui permettront de définir les structures de la nouvelle armée. D'entente avec les rédacteurs en chef, le brigadier Ulrich Zwygart et le Kernteam Armée XXI, fourniront chaque mois à l'ASMZ, à la RMS et à la RMSI, des informations sur l'avancement des travaux. Pour commencer, faisons le point avec le chef du projet «Plan directeur de l'Armée XXI»...

RMS: Vous êtes le chef du petit état-major chargé de concevoir l'Armée XXI; vous portez aujourd'hui encore des responsabilités au sein du projet «Armée XXI». Pouvez-vous expliquer les différents volets de votre mission?

Ulrich Zwygart: J'ai participé dès le début à ces travaux mais, après avoir pris le commandement de la brigade blindée 2, je me suis mis un peu en retrait. L'été passé, j'ai été désigné par le conseiller fédéral Ogi comme chef de projet «Plan directeur de l'armée/Loi militaire Armée XXI». Depuis le début de l'année 2000, je suis de plus en plus impliqué dans cette mission qui occupe l'essentiel de mon temps. Il s'agit en effet d'intégrer le contenu des études conceptuelles, qui ont été réalisées, dans les «Lignes directrices politiques» du Conseil fédéral. Dans le courant de l'été 2000, nous aurons élaboré les premiers projets du «Plan directeur» de l'Armée XXI et de la nouvelle Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire.

RMS: Sur quelles bases la nouvelle armée est conçue et quelles sont les étapes de réalisation prévues?

U.Z.: Les bases de tout ce que nous faisons, c'est la nouvelle Constitution fédérale et le Rapport sur la politique de sécurité 2000: «Sécurité par la coopération». Ils fixent le cadre général de la nouvelle armée. A notre demande, le professeur Dietrich Schindler a apprécié la marge de manœuvre que nous laisse la nouvelle Constitution. Le cadre politico-stratégique se trouve fixé dans

le Rapport 2000. Dans le domaine plus particulièrement militaire, notre base, ce sont les «Principes militaires fondamentaux», émis en août 1998 par le chef de l'Etat-major général.

Entre septembre 1998 et avril 1999, un certain nombre d'études prospectives, ont été réalisées; elles sont largement étayées et tiennent compte des

Programme 2000 pour le projet «Plan directeur/Loi militaire»

3-7 avril 2000

Premier séminaire de synthèse: première version des «Lignes directrices politiques», consultation des milieux de l'armée, de l'administration, de l'économie et des organisations externes. Discussion des «Lignes directrices» par le Conseil fédéral.

12-16 juin 2000

Premier séminaire «Plan directeur/Loi militaire», exploitation des consultations.

4-8 septembre 2000

Deuxième séminaire «Plan directeur/Loi militaire», exploitation des autres consultations

Octobre 2000

Discussion du Plan directeur et de la Loi militaire par le Conseil fédéral.

Nov. 2000 - févr 2001

Prise de position.

Mars 2001 - mai 2001

Adaptation du Plan directeur et de la Loi militaire

Juin 2001

Décision du Conseil fédéral concernant le Plan directeur et la Loi militaire.



Ulrich Zwygart, sur la photo encore colonel EMG.

expériences des armées étrangères. Elles ont permis de mettre au point des « Valeurs de référence pour l'Armée XXI » qui ont été acceptées par le Conseil de direction du DDPS en juin 1999 comme conditions-cadres des études conceptuelles qui ont été lancées dans le même temps.

RMS: Est-ce que l'on peut déjà dire quelque chose de la mission, de la conception et des structures de l'Armée XXI?

U.Z.: Il n'est pas encore possible de donner des indications définitives. Nous nous trouvons dans une phase de conception, durant laquelle il faut toujours envisager des variantes. Il y a pourtant des principes, dont on peut parler, parce qu'on admet qu'ils se retrouveront dans la nouvelle armée.

Le Rapport sur la politique de sécurité 2000 détermine que l'Armée XXI reprendra la mission de l'Armée 95, avec peut-être de nouvelles pondérations

entre les différents volets. On peut, par exemple, se demander si l'armée doit consacrer le 95 % de ses moyens au volet « Défense », hypothèse incontestablement la plus dangereuse mais, aujourd'hui, la moins vraisemblable.

Les sept études conceptuelles

- Doctrine stratégique, conditions-cadres
- Doctrine de la conduite
- Engagement de sûreté sectoriel et défense
- Opérations de soutien à la paix
- Sauvegarde des conditions d'existence
- Instruction, milice, recrutement
- Transformation

Le concept « Armée XXI » repose sur un système de préparation différenciée et une possibilité de montée en puissance. Durant l'année 1999, les engagements ont montré que nous disposons d'une armée quantitativement importante par rapport à notre population, mais qu'avec le système actuel, nous ne sommes pas en mesure de faire face en temps utile aux nécessités de la situation. Une préparation différenciée n'est pas possible avec notre modèle actuel de service. C'est pourquoi il y aura dans l'Armée XXI, à côté des soldats de milice qui effectuent une école de recrues et des cours de répétition, des soldats qui font une seule période de service (soldats long terme), des soldats et des cadres avec des contrats temporaires et des cadres professionnels. Le profil de carrière

pour ces derniers devrait être différent de celui des instructeurs actuels.

RMS: Nous voulons informer d'une manière transparente les officiers de milice, les intéresser et connaître leur opinion. Nous souhaitons un dialogue. Comment voyez-vous ces échanges?

D'entente avec les rédacteurs en chef de l'ASMZ, de la RMS, nous avons décidé de présenter chaque mois un thème particulier; en juin et en novembre 2000, il y aura les réponses aux questions des lecteurs. Ceci n'est qu'une façon d'atteindre les officiers de milice. Dans le concept de communication « Armée XXI », les officiers et les sous-officiers supérieurs forment un autre public-cible: nous ferons tout pour bien servir.

Je me limite à une énumération des moyens grâce auxquels les cadres de milice seront informés, qui leur permettront aussi de s'exprimer et d'influencer le processus de la réforme: séminaires, exposés, brochures techniques, bulletin d'information « Armée Actualités », consultations d'associations comme la Société suisse des officiers et l'Association suisse des sous-officiers. Chaque officier, chaque sous-officier sera périodiquement informé de l'avance des travaux. En fonction de ses intérêts et de son engagement, chacun peut demander directement des informations au Kernteam Armée XXI, Etat-major général, Maison « Armée XXI », 3003 Berne. J'espère une participation intense durant les douze à dix-huit mois qui viennent !